



Bibliothèques
Ludothèques
publiques
d'Ottignies-Louvain-la-Neuve asbl

www.bibludolln.be

Av. des Combattants 2
1340 Ottignies

Bibliothèque 010/41.02.42
bibdouaire@bibludolln.be

Ludothèque 010/40.20.89
ludodouaire@bibludolln.be

Place Galilée 9A
1348 Louvain-la-Neuve

Bibliothèque 010/47.28.59
bibpublln@bibludolln.be

Ludothèque 010/47.88.45
ludolln@bibludolln.be

Le présent règlement a été élaboré dans un souci de bon fonctionnement des Bibliothèques & Ludothèques. Nous comptons sur votre compréhension pour le respecter.

1. INSCRIPTION

L'inscription aux Bibliothèques & Ludothèques publiques d'Ottignies-Louvain-La-Neuve est ouverte à tous. Celle-ci est obligatoire pour fréquenter les lieux et se fait sur présentation de la carte d'identité de l'utilisateur. La personne qui s'inscrit autorise la lecture des informations contenues sur celle-ci. En communiquant son adresse de courrier électronique, elle accepte d'y recevoir les informations concernant la gestion de ses prêts. Elle signe également l'attestation de prise de connaissance de la mise en conformité avec le règlement européen de protection des données personnelles (RGPD) pour le réseau public de lecture Escapages. L'inscription des mineurs nécessite impérativement une autorisation parentale.

L'utilisateur est tenu de signaler au plus vite tout changement d'adresse postale ou électronique. Il n'est délivré qu'une seule carte Pass'thèque par inscription. Cette carte doit être présentée à la demande des bibliothécaires et des ludothécaires. En cas de perte de cette dernière, elle sera remplacée au prix de **2 €**.

La cotisation est valable un an de date à date et s'élève à **5 €**. La carte Pass'thèque, en ordre de cotisation, donne accès aux Bibliothèques & Ludothèques de l'asbl, de même qu'à tous les centres de prêt du réseau Escapages. Le prêt à une collectivité se fait selon les conditions d'un règlement particulier.

2. EMPRUNTS

L'emprunt se fait obligatoirement sur présentation de la carte Pass'thèque. L'utilisateur doit en être le titulaire. Les taxes de prêt et de prolongation, calculées pour une durée de deux semaines, sont établies comme suit :

<u>Bibliothèques</u>		<u>Ludothèques</u>	
Livres et revues de la section jeunesse	0,20 €	Jeux	0,50 €
BD, mangas et revues BD	0,40 €	Jeux marqués d'une étoile	1,00 €
Livres et revues de la section adulte	0,60 €	Jeux marqués de deux étoiles	3,00 €

Le prêt d'un média se fait pour une période de deux semaines minimum et six semaines maximum.

Des prolongations, pour une durée de six semaines maximum, sont possibles au même tarif que la taxe initiale pour autant que le média ne soit pas réservé. A défaut de prolongation, il sera fait application des taxes de retard.

La responsabilité de tout emprunt d'ouvrages ou de jeux effectué au moyen d'une carte Pass'thèque incombe au titulaire de la carte. Il lui est demandé d'en prendre soin, de n'y apporter aucune altération et de ne pas les prêter à un tiers.

Les revues équipées d'une étiquette « Empruntez-moi » peuvent être empruntées.

Les autres revues et les ouvrages de référence (marqués d'une pastille bleue sur le dos) doivent être consultés sur place.

Sous sa responsabilité, l'utilisateur a la possibilité d'effectuer des photocopies au prix de :

<u>Noir et blanc</u>		<u>Couleurs</u>	
A4	0,15 €	A4	0,30 €
A3	0,30 €	A3	0,60 €

3. RETARDS

Bibliothèques : tout retard donne lieu à la perception d'une taxe s'élevant à **0,10 €** par livre et par jour de retard, en ce compris les dimanches, jours fériés et jours de fermeture.

Ludothèques : tout retard donne lieu à la perception d'une taxe s'élevant à **0,50 €, 1 € ou 3 €** par jeu et par semaine de retard.

Tout retard de plus de deux semaines entraîne des frais de rappel (lettre **2 €**, appel téléphonique **1 €**, recommandé **12 €**). Aucun prêt ne sera consenti tant qu'un montant reste dû. Sans réaction de la part de l'utilisateur, celui-ci pourra être l'objet d'une mesure d'exclusion temporaire et ce, nonobstant toute action que l'asbl pourrait être en droit d'intenter à son encontre.

4. RESPONSABILITE et SAVOIR-VIVRE

Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents (inscription, emprunts, respect des lieux et des autres usagers).

Tout média perdu, détérioré ou rendu inutilisable devra être remboursé au prix d'origine. Pour les jeux, **1 €** sera demandé par pièce perdue ou cassée.

Toute détérioration des locaux ou de leur équipement sera sanctionnée par un dédommagement.

Dans un souci de communauté, il est demandé aux usagers de respecter les personnes présentes ainsi que le calme, l'ordre et la propreté des lieux. Toute consommation de boisson et de nourriture venant de l'extérieur y est proscrite.

6. CHOIX DES MEDIAS

Les médias mis à disposition dans les Bibliothèques & Ludothèques sont classés en fonction du public auquel ils sont destinés (adultes, jeunesse). Ces distinctions d'âge le sont à titre informatif. Les Bibliothèques & Ludothèques ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables des choix effectués par des mineurs.

7. UTILISATION DES ORDINATEURS ET CONSULTATION INTERNET

Un règlement particulier est affiché près des ordinateurs de consultation.

8. DISPOSITIONS FINALES

L'inscription comme usager de l'asbl implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Les bibliothécaires et ludothécaires sont dûment mandatés et disposent des pouvoirs nécessaires pour en assurer le respect. Le non-respect du présent règlement peut mener à l'exclusion de l'utilisateur. En cas de mesure jugée arbitraire ou vexatoire, appel peut être fait par lettre adressée au Conseil d'administration, Place Galilée 9A à 1348 Louvain-la-Neuve.

Les mesures de ce règlement ont été approuvées en réunion de Conseil d'Administration ce 24/09/2018